



CECILE NEVEN
MINISTRE WALLONNE DE L'ENERGIE, DU PLAN AIR-CLIMAT,
DU LOGEMENT et DES AEROPORTS

G O U V E R N E M E N T W A L L O N

ALV / csh

26 FEV. 2025

Union des Villes et des Communes
de Wallonie asbl
Monsieur Luc VANDORMAEL
Président
Monsieur Alain VAESSEN
Directeur général
Rue de l'Etoile, 14

5000 NAMUR

Namur, le 19 FEV. 2025

V/Réf :

N/Réf. : 250130/CN/GD/RD/GP/SD - *OUT719*

Personne de contact : Gauthier Piron

gauthier.piron@gov.wallonie.be

☎ : 081/810.885

Annexe :

Objet : La fermeture progressive des structures collectives accueillant des ressortissants ukrainiens en Wallonie – impact sur les CPAS

Monsieur le Président,
Monsieur le Directeur général,

Votre courrier daté du 27 janvier 2025 m'est bien parvenu et a retenu ma meilleure attention.

L'accueil des réfugiés ukrainiens relevant d'une gestion transversale au sein du Gouvernement, la décision de 19 décembre 2024 a tenu compte des compétences de chacun en vue d'un suivi optimal du dispositif d'accueil.

Les préoccupations que vous soulevez relèvent principalement de la compétence des pouvoirs locaux. Dès lors, votre courrier a été transféré à Monsieur François Desquesnes, Vice-Président et Ministre wallon du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs Locaux.

Par ailleurs, votre courrier est également transmis à la Cellule de coordination de l'accueil des réfugiés afin que les contacts puissent être pris pour assurer une bonne diffusion des informations vers les acteurs locaux.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Cécile NEVEN